

Communiqué de presse  
Le 16 novembre 2023

## Baromètre Alphabet France x Ifop | Édition 2023



**Pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive, Alphabet France, le spécialiste des solutions et services de mobilité à destination des entreprises et de leurs collaborateurs, s'est penché sur les trajets domicile-travail des actifs français.**

**Comment les actifs français se rendent-ils au travail ?**

**Quelle place occupe la voiture dans la mobilité des actifs français ?**

**Les actifs français sont-ils prêts à passer à la voiture électrique pour se rendre au travail ?**

**Quel est l'impact des trajets domicile-travail sur le bien-être des actifs français ?**

**Quel rôle jouent les entreprises dans la mobilité de leurs salariés ?**

**Comment les actifs français perçoivent-ils les ZFE-m ?**

**Quelles évolutions souhaitent les actifs français pour leurs trajets du futur ?**

« La voiture continue d'occuper une place prépondérante dans les trajets domicile-travail des actifs français, et cohabite avec les mobilités vertueuses, de plus en plus plébiscitées, grâce notamment aux nombreuses mesures prises par le gouvernement. Il existe cependant des disparités parfois importantes d'une région à l'autre de l'Hexagone, et de nombreux travailleurs regrettent le manque de solutions alternatives à la voiture pour effectuer leurs déplacements. Autre enseignement-clé du baromètre : près de la moitié des conducteurs interrogés se disent prêts à passer à la voiture électrique. L'occasion de rappeler que pour accompagner les actifs français dans cette transition, les entreprises ont plus que jamais un rôle à jouer », commente Julien Chabbal, Président-directeur général d'Alphabet France.

## Les chiffres-clés du baromètre 2023

La **distance moyenne des trajets domicile-travail** est de **18 kilomètres** et le **temps de trajet domicile-travail moyen** est de **24 minutes**. Ces tendances diffèrent selon la région et la taille des agglomérations dans lesquelles s'effectuent ces trajets.

**29%** des sondés estiment que la mobilité liée à leur trajet domicile-travail **impacte négativement leur QVCT** (qualité de vie et des conditions de travail). **73%** affirment que **le niveau de pénibilité du trajet domicile-travail pèse dans le choix de postuler ou de rester dans une entreprise**. **72%** précisent que **l'accès à des solutions de mobilité pour effectuer ce trajet influence leur choix**.

Comme l'année dernière, **75% des actifs français utilisent une voiture dans le cadre de leurs trajets domicile-travail**. 21% utilisent les transports en commun, 26% un mode de transport doux classique ou électrique et 6% un deux ou trois-roues motorisé.

**Multimodalité : 29% des actifs interrogés utilisent deux moyens de déplacement différents ou plus** pour se rendre au travail.

Parmi ceux qui utilisent une voiture pour se rendre au travail, **90% conduisent un véhicule thermique et 9% un véhicule électrifié (électrique ou hybride)**. **43% des conducteurs de véhicules thermiques précisent se sentir prêts à passer à l'électrique**.

56% des actifs affirment avoir la possibilité de bénéficier de solutions de mobilité via leur entreprise. **9% déclarent bénéficier d'un véhicule de fonction ou de service**. Parmi eux, **21% sont équipés d'une voiture électrique ou hybride** (simple ou rechargeable). **Auprès des équipés électrique et hybride rechargeable, 88% ont accès à des solutions de recharge fournies par leur entreprise** (sur leur lieu de travail, à domicile ou sur des bornes publiques).

Seules **56% des personnes interrogées ont connaissance de la catégorie Crit'Air du véhicule qu'elles utilisent pour effectuer leurs trajets domicile-travail**. 69% ne se sentent pas concernées, et 51% pensent qu'elles ne seront pas concernées par la nouvelle réglementation de circulation en ZFE dans les prochaines années.

**84% des personnes sondées souhaitent au moins une évolution** concernant leurs trajets domicile-travail dans les années à venir : elles aimeraient que ces trajets soient **plus économiques (41%), plus rapides (33%), plus écologiques (31%)**.

## Les trajets domicile-travail en 2023

**Pour effectuer les trajets domicile-travail, 40% des actifs circulent principalement en zone urbaine**, 30% en zone rurale et 30% en zone péri-urbaine.

**La distance moyenne des trajets domicile-travail est de 18 kilomètres.** Elle est inférieure ou égale à 20 kilomètres pour 67% des actifs sondés. **La durée moyenne par trajet domicile-travail est de 24 minutes.** Elle est de 20 minutes ou moins pour 58% des répondants et dépasse les 30 minutes pour 23% des personnes interrogées.

Ces tendances diffèrent selon la région. En région parisienne, seuls 10% des actifs mettent 10 minutes ou moins pour effectuer leurs trajets domicile-travail, et 44% mettent 30 minutes ou plus. En revanche, dans le Nord-Ouest par exemple, 38% mettent 10 minutes ou moins, et seuls 12% mettent 30 minutes ou plus.

## L'impact des trajets domicile-travail sur le bien-être

**29%** des actifs sondés (24% en 2022) estiment que la mobilité liée à leurs déplacements dans le cadre du travail a un **impact négatif sur leur QVCT (qualité de vie et des conditions de travail)**. Parmi les désagréments relevés :

- **la perte de temps : 65%**
- **la sur-fréquentation : 50%**
- **le manque de ponctualité / le risque de retard : 47%** - Ce risque touche davantage les usagers des transports en commun, qui sont 60% à le mentionner.
- **le risque d'accidents / de désagréments lié au comportement des autres usagers : 35%**
- **la pollution : 27%**
- **le manque de linéarité / le nombre de changements / la multimodalité : 16%** - Sans surprise, ce chiffre augmente avec le nombre de modes de transports utilisés. Ainsi, seuls 9% de ceux utilisant un seul moyen de déplacement citent ce désagrément, contre 23% des personnes en utilisant deux, et 44% des actifs en utilisant trois.

**73%** affirment d'ailleurs que les conditions de déplacement pour effectuer le trajet domicile-travail pèsent dans leur choix de postuler ou de rester dans une entreprise. **72%** précisent **que l'accès à des solutions de mobilité influence leur choix ; une tendance encore plus forte chez les moins de 35 ans**, qui sont 81% à avoir répondu positivement, à l'inverse des personnes de 50 ans ou plus qui ne sont que 65%.

## La voiture, toujours essentielle à la mobilité des actifs français !

Le baromètre réalisé en 2017 par Alphabet France avec l'IFOP révélait que 81% des actifs français utilisaient **une voiture personnelle ou de fonction pour effectuer leurs trajets domicile-travail et leurs déplacements professionnels**. Ce chiffre a connu une baisse en 2018 (76%) qui a été encore plus marquée en 2019 (72%). En 2020 et 2021, avec la crise sanitaire, la mobilité des Français a été marquée par un retour à l'utilisation de la voiture : cette proportion est remontée à 76%. **Comme en 2022, ce chiffre se stabilise cette année à 75%**.

On constate que dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus, la voiture est moins utilisée (64%) ; à l'inverse, **dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants, elle est davantage utilisée (85%)**. Si en région parisienne seuls 51% des sondés disent utiliser une voiture, ils sont 84% dans le quart Nord-Ouest de la France.

**21% des sondés déclarent utiliser les transports en commun** pour effectuer leurs trajets domicile-travail. Ce moyen de transport est davantage utilisé dans les agglomérations de 100 000 habitants et plus (35%). Ce chiffre atteint 49% en région parisienne, mais n'excède pas 9% dans le Sud-Ouest. Ce mode de déplacement semble présenter de nombreux avantages : **le facteur économique est mentionné par 49%** des utilisateurs, 43% le jugent plus rapide, 34% plus écologique et 20% n'ont pas d'autre solution. Il a néanmoins également des détracteurs : ceux qui ne l'utilisent pas justifient leur choix en mettant en avant le fait qu'ils n'ont **pas accès aux transports en commun près de leur domicile** (35% à l'échelle nationale, 48% dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants) **ou de leur lieu de travail** (33% à l'échelle nationale, 40% dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants), tandis que 15% estiment devoir effectuer trop de changements au cours de leur trajet. 10% évoquent un manque de fiabilité, 9% trouvent qu'il y a trop de monde, 7% pensent que c'est trop coûteux et 6% craignent l'insécurité et les incivilités. Enfin, 16% reconnaissent avoir la possibilité d'utiliser ce mode de déplacement mais préférer se déplacer autrement.

**26% des sondés optent pour un mode de déplacement doux**, qu'il soit classique (marche à pied, vélo, trottinette) ou électrique. Enfin, les deux et trois-roues motorisés obtiennent 6% des suffrages.

À noter que le total dépasse les 100% : cela s'explique par la **multimodalité**. En effet, **29% des actifs interrogés précisent utiliser deux moyens de déplacement différents ou plus** pour effectuer leurs trajets domicile-travail.

## Trajets domicile-travail en voiture électrique, où en est-on ?

Parmi ceux qui utilisent une voiture pour se rendre au travail, **90% conduisent un véhicule essence ou diesel (essence : 39%, diesel : 51%)** ; 9% utilisent un véhicule électrifié (100%

électrique : 4%, hybride : 5%) (autre : 1%). La part d'utilisateurs de véhicules électrifiés atteint 16% en région parisienne.

**Ceux qui utilisent une voiture électrique ou hybride mettent en avant les avantages économiques (74%) et écologiques (60%)** de cette motorisation. 34% apprécient le fait que ces véhicules soient plus silencieux, 31% qu'ils soient plus agréables. 20% précisent qu'ils représentent l'avenir.

**Parmi les conducteurs de véhicules thermiques interrogés, 43% se disent prêts à passer à la voiture électrique et mettent en avant plusieurs arguments** : c'est plus écologique (55%), plus économique (43%), plus silencieux (27%) et plus agréable (22%). Les conducteurs concernés sont également **34% à préciser qu'ils n'auront bientôt plus d'autre choix**, et **31% que cela représente l'avenir**.

**En revanche, 57% disent ne pas se sentir prêts à passer à l'électrique. Les freins évoqués sont** : le coût plus élevé à l'achat (67%), la non-certitude que ce soit réellement écologique (49%), le manque de bornes de recharge disponibles sur le domaine public (42%), le temps de recharge trop long (40%), l'autonomie estimée trop faible pour la distance à parcourir (38%) et la non-possibilité d'accéder à des bornes de recharge à domicile ou sur le lieu de travail (36%).

## Le rôle des entreprises dans la mobilité de leurs collaborateurs

**56% des actifs interrogés déclarent bénéficier d'au moins une solution de mobilité via leur entreprise** (59% en 2022). Pour **60%** des actifs qui en bénéficient, **l'économie financière représente le principal avantage** (52% en 2022), **un chiffre en hausse notable** par rapport à 2020 (43%). Viennent ensuite :

- le confort et le bien-être : 25% (32% en 2022)
- le gain de temps lié à la diminution du temps de trajet : 25% (24% en 2022)
- la diminution du stress et le gain de sérénité : 22% (22% en 2022)
- la sensation de contribuer à réduire la pollution : 19% (21% en 2022)

**9%** des actifs ont accès à un **véhicule de fonction ou de service mis à leur disposition par leur employeur** (11% en 2022). **Parmi eux, 21% sont équipés d'une voiture électrique ou hybride (simple ou rechargeable)**. **Après des équipés électrique et hybride rechargeable, 88% ont accès à des solutions de recharge fournies par leur entreprise** : 68% sur leur lieu de travail, 33% à leur domicile, 17% via une carte pour recharger le véhicule sur les bornes publiques (le cumul de plusieurs de ces solutions étant parfois constaté).

**16%** bénéficient d'un **remboursement des frais kilométriques** (20% en 2022). Il s'agit de la **seconde solution proposée par les entreprises et utilisée par les travailleurs pour**

**accompagner leur mobilité, mais aussi la plus souhaitée** : 40% des personnes interrogées aimeraient que leur entreprise propose cette solution ou qu'elle continue à la proposer (38% en 2022). **Un résultat qui confirme la préférence des actifs français pour les déplacements en voiture, ou tout au moins leur nécessité.**

29% des actifs interrogés ont déjà pratiqué ou pratiquent le covoiturage dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail. Parmi eux, **23%** utilisent un **système de mise en relation entre salariés effectuant le même trajet permettant de pratiquer le covoiturage.**

**26%** des sondés bénéficient du **remboursement des titres de transports en commun** (24% en 2022). Comme les années précédentes, **il s'agit de la première solution proposée par les entreprises et utilisée par les travailleurs pour accompagner leur mobilité.**

Enfin, **11%** des sondés affirment bénéficier **d'un budget ou d'un forfait mobilité.**

## L'impact des ZFE-m sur la mobilité d'aujourd'hui et de demain

Le principe de la ZFE-m (zone à faibles émissions mobilité) est de limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini et selon des plages horaires déterminées, par précision des collectivités concernées. Pour circuler, chaque véhicule doit avoir une vignette Crit'Air apposée sur le pare-brise permettant de le distinguer en fonction de son niveau d'émissions de polluants atmosphériques.

12 métropoles ont déjà mis en place des zones à faibles émissions, et d'ici 2025, les 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants devraient avoir instauré une ZFE-m. Plusieurs centaines de milliers de conducteurs sont donc concernés.

Pourtant, seules **56% des personnes interrogées ont connaissance de la catégorie Crit'Air du véhicule qu'elles utilisent pour effectuer leurs trajets domicile-travail.** 69% ne se sentent pas concernées, et 51% pensent qu'elles ne seront pas concernées par les restrictions de circulation en ZFE-m dans les prochaines années.

## Quel avenir pour les trajets domicile-travail ?

**84% des personnes sondées souhaitent au moins une évolution** concernant leurs trajets domicile-travail dans les années à venir. Sans surprise, **la volonté d'effectuer des trajets plus économiques arrive en tête avec 41%.** L'envie de réaliser des trajets **plus rapides** figure en seconde position avec **33%.** Un résultat en phase avec la perte de temps, identifiée comme le désagrément nuisant à la qualité de vie au travail des actifs le plus évoqué (65%). Vient ensuite le souhait de trajets **plus écologiques** : **31%.**

**Méthodologie** | Étude en ligne réalisée par l'IFOP pour Alphabet France du 5 au 13 septembre 2023 auprès de 1001 Français actifs de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de l'individu, région et taille de l'agglomération).

---

## À propos d'Alphabet

Chaque jour, les équipes Alphabet s'investissent auprès des responsables d'entreprise pour trouver, mettre en place et maintenir les solutions de mobilité les mieux adaptées à leur organisation et à leurs collaborateurs. Leur volonté est de leur apporter un regard complet sur la mobilité de leur entreprise prenant en compte les aspects financiers, économiques et fiscaux, la réglementation et ses évolutions, la RSE, la sécurité, le bien-être de leurs salariés, leur marque employeur. Leur ambition est de s'inscrire avec chacun de leurs partenaires dans une démarche qualitative de partenariat solide et durable.

Filiale du BMW Group, Alphabet est présent dans 36 pays et accompagne quotidiennement 700 000 conducteurs de véhicules particuliers et utilitaires légers de toutes marques, dont 103 000 en France. Pour suivre les actualités d'Alphabet France en temps réel : [site internet](#) · [LinkedIn](#) · [Facebook](#) · [Twitter](#) · [Instagram](#)